

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Anne DUCHENE, Stéphanie GRUET, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN DE BERNARDO, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Marc BARRON

Procurations : Marie-José AMAH à Irène GIRARD, Stéphanie GRUET à Jean-Marie HIRTZ, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Daniel THOMASSIN, Béatrice BAURAIN DE BERNARDO à Jean-Pierre ROULLION, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Adrien BONNET à Bertrand KLING, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 15 septembre 2017

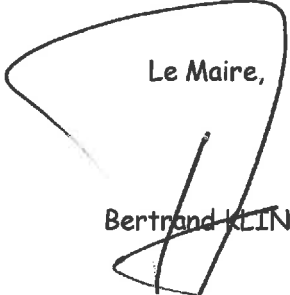
N° 2017-058

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Bertrand KLING

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2017

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 28 juin 2017**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 28 juin à 19h30.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Membres présents à la séance : 25

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations : Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine SCAGLIA, Irène GIRARD à Marie-José AMAH, Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Jean Yves SAUSEY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2) Approbation du compte de gestion 2016
- 3) Approbation du compte administratif 2016
- 4) Décision modificative n°1
- 5) Admission en non valeur (Etat n° 2720210233)
- 6) Admission en non valeur (Taxe locale d'équipement)
- 7) Garantie d'emprunts Est habitat construction
- 8) Garantie d'emprunts Batigère
- 9) Modification du tableau des effectifs
- 10) Ratio promus/ promouvables 2017
- 11) Appartements école Pasteur et P Bert : redevance d'occupation du domaine public
- 12) Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens avec la métropole du grand Nancy
- 13) Attribution de subventions aux associations : crèches associatives

- 14) Tarification des repas pour les résidents des Jardins Fleuris
- 15) Approbation du rapport de la CLECT en date du 21/04/2017
- 16) Nomination d'un membre du conseil des sages
- 17) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique
- 18) Attribution prime ravalement de façades au 18 rue de l'Orme
- 19) Attribution de prime de ravalement de façades au 20 rue de l'Orme
- 20) Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT.
- 21) Questions diverses.

N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 18 mai 2017

Rapporteur : Bertrand KLING

Jean Yves SAUSEY intervient pour préciser que Madame MARCHAL TARNUS avait demandé au Maire de supprimer une intervention dans ce compte rendu ; ce à quoi, Monsieur le Maire n'a pas répondu favorablement.

Ceci explique le vote du groupe de Madame MARCHAL TARNUS.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, il n'a pas souhaité modifier le PV puisque cette intervention a été faite alors que la séance du conseil était ouverte et que la police de cette assemblée lui revient.

Adopté à la majorité des voix (4 contre : C Marchal Tarnus JC Bouly JY Sausey S Livolsi)

N° 02 Approbation du compte de gestion 2016

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune, il vous est demandé d'approuver le compte de gestion de la commune pour 2016.

Adopté à l'unanimité

N° 03 Approbation du compte administratif 2016

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Jean Pierre ROUILLON explique en détail les grandes lignes du compte administratif 2016. Un diaporama en fait la synthèse.

Jean Claude BOULY souhaite revenir sur la sécurisation de la dette et souhaiterait que les documents d'information sur la dette soient plus prospectifs et que l'on y intègre les enjeux de la sortie de cette dette.

Jean Pierre ROUILLON répond que ce document avait été donné au moment de la renégociation avec la SFIL mais qu'il pourra être redonné en commission.

Corinne MARCHAL TARNUS pose la question de l'autofinancement de 2016.

Jean Pierre ROUILLON lui répond qu'il est pratiquement nul cette année et que ce sont les excédents des résultats des années antérieures qui nous permettent d'équilibrer le budget.

Madame MARCHAL intervient plus généralement sur ce compte administratif.

Monsieur le maire, chers collègues,

Si le compte administratif est un acte purement formel, il permet de remettre en perspective le budget prévisionnel 2016 avec les opérations réellement exécutées.

Les points les plus intéressants en sont souvent les dépenses reportées et les investissements non réalisés

Comparons les chiffres clés du budget prévisionnel et de ce compte administratif :

- Les dépenses réelles de fonctionnement 742.07€/hab sont légèrement inférieures au BP de 2%
- Les recettes réelles de fonctionnement 765.33€/hab sont légèrement supérieures au BP de 0.2%
- Les produit des impositions directes 341.16€/hab s'est avéré inférieur aux prévisions du BP de 2.5%
- La DGF a été plutôt bien appréhendée, on commence à avoir l'expérience des baisses de dotation, elle est même supérieure aux prévisions 112.49€ de 0.7% mais reste inférieure de 43% à la moyenne de la strate

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sont supérieures aux recettes réelles de fonctionnement (100.99%), il est donc absolument nécessaire de puiser dans le budget « investissement » pour boucler.

La conséquence directe s'observe à la ligne « dépense d'équipement par habitant » prévue initialement à 86.87€ et qui devient en réalité 34.57€ (2015 35.46€) était de 304.89€ en 2014) alors que la moyenne de la strate est de 317€/hab soit inférieure de 89%.

Lors de mon intervention le 17mars 2016 pour le vote du BP J'avais qualifié ce budget « d'équilibriste ».

J'en évoquais de fait la fragilité.

Force est de constater un nombre de travaux reportés, partiellement réalisés, ou abandonnés.

Quid de la réfection du toit du centre technique ?

Ce budget grave dans le marbre un problème devenu structurel d'équilibre dépenses de fonctionnement, qui incluent désormais, et pour 20 ans, les remboursements des indemnités de rachat anticipé de l'emprunt toxique et des recettes.

Les annonces de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages nous laissent plus qu'inquiets autant pour les 20% de ménages restants que pour l'autonomie des finances communales.

Il serait regrettable que le centre polyvalent soit le seul et unique équipement réalisé sur budget communal pour les 15 ans à venir.

Jean Pierre ROUILLON précise que la réponse à cette intervention est liée aux baisses de dotations ; 145 000 euros en moins pour 2016.

En investissement, les priorités sont les dépenses d'hygiène et sécurité.

Adopté à la majorité des voix

4 abstentions : (C Marchal tarnus JC Bouly S Livolsi JY Sausey)

N° 04 Budget primitif - Décision modificative n°1

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

A l'occasion de l'exécution des prévisions inscrites au budget 2017 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il est nécessaire de procéder à des ajustements et de modifier les crédits ouverts au budget primitif.

En investissement, les diminutions de crédits s'élèvent à 23 120 euros et les augmentations de crédits à 1 277 463,16 euros en dépenses.

En recette, il y a une augmentation de crédits de 1 254 343,16 euros

En fonctionnement, nous avons une diminution de crédits de 83 619 euros et une augmentation de crédits de 158 823,03 euros pour les dépenses.

Pour les recettes, nous avons une diminution de crédits de 556 964 euros et une augmentation de crédit de 632 168,03 euros.

Il vous est demandé d'approuver cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité

N° 05 Admission en non valeur (Etat n° 2720210233)

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public en date du 15/03/2017, il vous est demandé d'approuver l'admission en non valeur des recettes énumérées pour un montant total de 5573,92 euros.

Adopté à l'unanimité

N° 06 Admission en non valeur (Taxe locale d'équipement SCI CHARLOTTE)

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Une demande d'admission en non valeur a été faite par la DGFIP relative à la Taxe locale d'équipement restant due par la SCI CHARLOTTE pour un montant total de 247 euros.

Il vous est demandé de l'approuver.

Adopté à l'unanimité

N° 07 Garantie d'emprunt Est Habitat Construction

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

La caisse des dépôts et consignations a consenti à Est Habitat Construction un prêt d'un montant initial de 480 200,79 euros en 2000.

Est Habitat construction demande le transfert dudit prêt à résidences Sociales.

Il vous est demandé d'accepter cette proposition de transfert de la garantie d'emprunt.

Adopté à l'unanimité

N° 08 Garantie d'emprunts Batigère

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Il vous est proposé d'apporter la garantie de la ville pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée par la caisse des dépôts suite à la sollicitation de Batigère

Adopté à l'unanimité

N° 09 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Bertrand KLING

Il vous est proposé de remettre à jour le tableau des effectifs en supprimant 2 postes au SAG, 1 poste au FPA, 1 poste au pôle scolaire, 1 poste à la crèche, 2 postes aux ST.

Il propose aussi de créer 1 poste à la vie locale, 1 au centre technique, 1 au service urbanisme, 1 au ST, 1 au pôle scolaire et de transformer 1 poste au service RH/finances

Adopté à l'unanimité

N° 10 Ratio promus /promouvables

Rapporteur : Bertrand KLING

En ce qui concerne les avancements de grades, le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique.

Au vu de l'organigramme et des besoins des services en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique.

La majorité du collège des représentants du personnel a émis un avis défavorable et l'unanimité du collège des élus a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

N° 11 Appartements P Bert et Pasteur

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Mesdames CHEVALIER et MILLAT, toutes les 2 professeures des écoles depuis septembre 2016, bénéficient encore de logement de fonction sur les écoles P Bert et Pasteur.
Il vous est proposé de leur fixer une redevance d'occupation du domaine public pour les appartements sis mentionnés, et pour chacun d'un montant de 600 euros/mois.

Adopté à l'unanimité

N° 12: Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens avec la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Dans un contexte d'économie d'échelle, les communes de la métropole peuvent bénéficier du concours des services communautaires pour des interventions sur le domaine public.
Il vous est proposé de renouveler cette convention de mise à disposition de personnel pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

N° 13 : Attribution de subventions aux associations : crèches associatives

Rapporteur : Béatrice Baurain de Bernardo

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 36 000 euros à la Halte garderie les p'tits lutins et une subvention de 26 000 euros à la Crèche RIBAMBELLE

Madame MARCHAL TARNUS demande pourquoi il y a une différence de montants entre les 2 crèches

Béatrice BAURAIN répond que pour la Ribambelle, Malzéville et ST Max subventionne chacun 50%.

Adopté à l'unanimité

N° 14 : Tarification des repas pour les résidents des Jardins Fleuris

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Un nouveau marché de prestations de services relatif à la restauration en liaison chaude a été attribué à SODEXO pour une période allant jusqu'au 31/08/2020.

Le prix par repas s'élève à 8,76 euros pour le service à table et le nettoyage des locaux.

Il vous est demandé de fixer ce montant pour le repas des personnes âgées des Jardins Fleuris à compter du 01/09/2017.

Adopté à l'unanimité

N° 15 : Approbation du rapport de la CLECT en date du 21/04/2017

Rapporteur : Anne DUCHENE

Suite à la création d'un office de tourisme métropolitain par transformation de l'office du tourisme de la ville de Nancy, le conseil métropolitain a décidé de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées. (CLECT)

Il vous est demandé d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 21/04/2017, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur les charges transférées à la métropole du Grand Nancy dans le cadre de la compétence «promotion du tourisme», y compris création d'offices de tourisme» et proposant une révision de la dotation de compensation attribuée annuellement à la ville de Nancy.

Adopté à l'unanimité

N° 16 : Désignation d'un nouveau membre du conseil des Sages

Rapporteur : Anne DUCHENE

Suite à la démission de Monsieur Xavier LEFEVRE du conseil des Sages, il vous est proposé de désigner un autre membre qui est Madame Anne MULLER domiciliée 59 avenue du général Leclerc

Monsieur LIVOLSI intervient pour signaler que, dans le PV de la commission vie locale, il manquait son intervention. Il demande également pourquoi les élus de l'opposition n'ont pas été partie prenantes lors de l'élaboration du règlement intérieur du conseil des Sages.

Anne DUCHENÉ lui répond que le règlement intérieur a été travaillé bien en amont de la mise en place de celui-ci.

Jean François HUGUENIN VIRCHAUX répond aussi qu'il est disponible auprès de la DGS.

Philippe ROLIN trouve que ces questions n'ont pas à intervenir dans le cadre de la délibération proposée.

Adopté à l'unanimité

N° 17 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement de commande pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique, le Grand Nancy a relancé un nouveau groupement de commandes pour une période de 2 ans à compter du 01/01/2018.

Il vous est demandé d'approuver l'acte constitutif de ce groupement, et d'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

N° 18 : Attribution d'une prime de ravalement de façade obligatoire -Périmètre 2012- 18 rue de l'Orme

Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA

Il vous est proposé d'attribuer une prime d'un montant de 1 600 euros à Mlle TOUSSAINT, syndic de copropriété situé au 18 rue de l'Orme.

Adopté à l'unanimité

N° 19 : Attribution d'une prime de ravalement de façade obligatoire-Périmètre 2012- 20 rue de l'Orme

Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA

Il vous est proposé d'attribuer une prime de ravalement de façade à M GUILBERT Frédéric pour un montant de 1 968 euros, situé au 20 rue de l'Orme.

Adopté à l'unanimité

N° 20 : Communication des décisions prises en application de l'article L 2121-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Commission finances

- 20/03/2017 : contrat Caisse d'Epargne pour ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros
- 31/05/2017 : convention DGFIP pour service de paiement titres par carte bancaire (TIPI)

Commission Vie locale

- 23/05/2017 : devis jouets et spectacles pour feu d'artifice pour 2000 euros
- 24/05/2017 : contrat TL SYSTEM pour téléphonie pour 978 euros

Commission Temps de l'enfant

- convention avec compagnie de théâtre pour spectacle de Noël pour 958,50 euros

Commission Urbanisme trx Environnement et développement durable

- 13/06/2017 : OS BATEC pour Gymnase pour 6720,42 euros
- 13/06/2017 : OS LORRN TECHNOLOGIES pour cimetière pour 6252, euros

- 13/06/2017 : OS BCSE pour mairie pour 570,24 euros
- 13/06/2017 : OS GENIE CLIMATIQUE DE LORRAINE pour école Pasteur pour 3300,36 Euros
- 13/06/2017 : OS RIVA pour école Jéricho pour 2188,20 euros
- 13/06/2017 : OS RIVA pour école P Bert pour 934,50 euros
- 13/06/2017 : OS STRATEL pour radar pédagogique pour 919,34 euros
- 13/06/2017 : OS ROUSSEAU pour école Gény pour 4017,90 euros
- 13/06/2017 : OS ROUSSEAU pour école Pasteur pour 22451,74 euros
- 13/06/2017 OS IMAJ pour école Leclerc pour 2196 euros
- 13/06/2017 : OS ROUSSEAU pour école Gény pour 5847,43 euros.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

Bertrand KLING

Compte-rendu succinct affiché le

Secrétaire de séance,

Jean Yves SAUSEY

